

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2023

Le 24 NOVEMBRE 2023, à 20h30

Président de séance : M Alain LIMOUSIN

Secrétaires de séance : Mme Véronique FAURE et M Cédric BONHOMME

Membres présent(e)s ou représenté(e)s : M Didier POMMIER (pouvoir à Alain LIMOUSIN), Mme Christine MAGAUD (pouvoir à Nathalie PANAZZA), M Cédric BONHOMME, Mme Nathalie PANAZZA, M Sylvain LEVET, Mme Bernadette EL ASRI, M Pierre PONTVIANNE, Mme Régine CHARRET, M Jean Claude MAYEUX, Mme Yvette CREPET, M Jean Louis VRAY, Mme Véronique FAURE, M Bernard ORIOL, Mme Gaëlle DEAL

Quorum : Quinze élu(e)s présent(e)s ou représenté(e)s sur quinze. Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour : approbation du procès-verbal du 27 octobre 2023, personnel, école, travaux en cours, LFA, questions diverses

Approbation du procès-verbal du 27 octobre 2023

Après lecture en séance du procès-verbal du 27 octobre 2023, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Personnel

- Poste de directeur/trice de périscolaire : une seule candidature éligible a été reçu pour ce poste. Mme Decayeux Aline est donc nommée sur ce poste à partir du 01/01/2024 pour un contrat de 30 heures par semaine annualisées.
- RIFSEEP : Régime Indemnitare tenant compte des fonctions des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.
Il comprend deux parts : Une fixe et une variable :
IFSE = prime fixe et CIA=prime variable
Ce système de rémunération remplacera l'IAT.
Des catégories ont été définies, chaque agent a été classé selon son statut.
Pour chaque salarié, le Conseil a validé la part fixe (IFSE) à hauteur de leur IAT actuelle. Ainsi le CIA sera une rémunération supplémentaire en fonction de l'implication de l'agent.
Le conseil municipal va saisir le Comité Social Territorial afin de faire valider cette proposition et prendra une délibération au prochain conseil en fonction de l'avis du CST pour une application au 1^{er} janvier 2024.
- Les vœux du personnel auront lieu courant janvier, un bon d'achat sera offert aux agents.
- Mme Patouillard (via la Promotion de l'emploi) a remplacé Mme DELORME, jusqu'au 24 novembre 2023. Mme DISERVI est nommée sur ce poste à partir du 27 novembre 2023, toujours par l'intermédiaire de la Promotion de l'emploi.

Ecole

- Véronique Faure a fait le compte-rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 10 novembre.

Divers points ont été abordés :

- le projet d'aménagement de la cour afin de réduire l'ensoleillement des salles de classe, l'objectif étant de faire baisser la température dans ces dernières lors des fortes chaleurs,
- une subvention sera demandée à la mairie pour les voyages scolaires (classes transplantées au Bessat pour les CM1/CM2 et à Apinac pour les CP/CE1/CE2),
- une salle est disponible suite à la fermeture de la 6ème classe. Cette salle permettra de libérer la salle d'évolution qui sera mise à disposition des enseignants pour la pratique des activités sportives.

Travaux en cours

- Salle du théâtre : un estimatif est présenté pour un montant de 166 200€ HT. Des demandes de subventions seront demandées au Département, au SIEL, à LFA, et à la DETR. Une délibération est prise pour la demande de subvention au Département.

Un accord favorable a été obtenu suite à la déclaration préalable déposée en octobre. Ce projet concerne un ERP et doit passer en commission de sécurité en préfecture.

- Travaux à Sommeriecq réseaux d'eau et voirie : les réseaux d'eaux sur Sommeriecq et Boron seront mis en service dans les prochaines semaines. L'enrobé a été posé le 7 novembre. Une économie de 10 000€ a été réalisée sur le budget voirie. Ce reliquat a été transféré à l'entreprise SADE qui a réalisé les travaux de réseaux d'eaux pluviales à Sommeriecq.

- Projet Clos du Tilleul : Suite à l'étude PMU, plusieurs pistes ont été évoquées : crèche, cabinet médical, résidence senior, gîte, appartement ... Afin de faire un choix parmi ces possibilités, plusieurs solutions sont possibles :

- prendre un prestataire ; l'entreprise BRUNEL sera reçue avec les Maisons Melina le 8 décembre,
- Faire un bail emphytéotique,
- Faire un appel à projet ouvert : Une assistance à maîtrise d'ouvrage sera nécessaire ; Monsieur KONIK sera reçu le 7 décembre.

- Ouvrage sur Le Bonsonnet : Un courrier de la Police de l'eau a été reçu en mairie concernant l'ouvrage sur le Bonsonnet à la hauteur des anciennes lagunes (Fonds du bourg). En effet, il est nécessaire de rétablir la continuité écologique et deux choix s'offrent à la commune :

- soit l'ouvrage est démoli et reconstruit avec des matériaux adéquates pour un montant de 66 585€ HT (devis réalisé par LFa en 2019) subventionné à 50% par Loire Bretagne,
- soit l'ouvrage est démoli sans reconstruction (donc plus de liaison entre le lotissement Les Prés Cachards et le chemin rural Les Baux) pour un montant de 16 000€ HT (devis réalisé par LFa en 2019), subventionné à 80% par Loire Bretagne.

Le conseil vote à bulletin secret pour la reconstruction de l'ouvrage.

Une nouvelle subvention sera demandée à Loire Bretagne.

- Exhumations cimetière : une demande de devis a été faite à LAVEILLE-QUET pour l'exhumation de 10 tombes.

- Convention de mise à disposition : le conseil délibère pour la mise à disposition du service technique pour l'entretien des voix d'intérêt communautaire. Celle-ci comprend un avenant actant le versement d'un rattrapage de révision à hauteur de 5% sur un montant de 28 764,94€ pour 2023 et une révision annuelle à la hausse de 1% à partir de 2024.

LFA

- Une réunion est fixée le 14 décembre à 14h30 pour la modification du P.L.U.
- Loi A.P.E.R : La commune doit proposer ces zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables (A.P.E.R) avant le 31 décembre 2023. LFA propose une permanence le 1 décembre de 9h30 à 12h30 afin d'aider les communes à définir ces zones.
- Sur la commune, 60 lampadaires ne sont pas encore équipés en LED. Dans la continuité de faire des économies d'énergie, le conseil donne son accord sur la proposition de financement de LFA :

Le coût est estimé à 54 615 € HT financé par :

- Aide du SIEL de 55% soit 30 038€ HT
- L'enveloppe « sobriété énergétique » pour 11 176 € HT pour LFA
- L'enveloppe « voirie et éclairage public » pour 13 401 € HT pour la commune.

Questions diverses

- Le C.C.A.S s'est réuni le 18 novembre pour les colis de Noël : 48 paniers seront distribués à nos aînés sur la commune et 7 à l'hôpital de St Bonnet.
- Une subvention pour les inondations dans le Pas de Calais est demandée à la commune. Le conseil est défavorable.
- Les vœux de la commune auront lieu le vendredi 19 janvier 2024 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance à 23h30.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mercredi 20 décembre 2023 à 19h30.

Le président de séance :
M Alain LIMOUSIN

Les secrétaires de séance :
Véronique FAURE

Cédric BONHOMME

